

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DEROGATIONS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE SELECTION OU DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE**

CONSIDERATIONS DE FAIT ET DE DROIT JUSTIFIANT LA DEROGATION (article L2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques)

n° de référence	Cas d'ouvertures
1	Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause
2	Le titre d'occupation est délivré à une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente ou à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit
3	Une première procédure de sélection s'est avérée infructueuse ou une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse
4	Les caractéristiques particulières de la dépendance, géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'exploitation ou d'utilisation ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'activité économique projetée
5	Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient

LOCALISATION				PETITIONNAIRE (Demandeur)	PETITIONNAIRE (exécution)	Date de la demande	Nature de l'occupation			Permission de voirie ou autre titre d'occupation			Nature de la dérogation (art. L2122-1-3 CG3P)	
COMMUNE	RD	PR	Adresse ou autre				Objet de la	Objet détaillé	Activité économique	N°	Signée le	Expire le	n° de	Justification
ROLLEBOISE	113	66+080 à 67+180	-	SAS Energies France	SAS Energies France	28/02/2020	Renouvellement d'autorisation d'occupation	Câble électrique	Chauffage urbain	2020/55	07/09/2020	31/12/2025	4	Proximité de la zone occupée avec les propriétés des clients
GUERVILLE	113	-	-	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	11/09/2015	Renouvellement d'autorisation d'occupation	Canalisations d'eau et câble électrique	Distribution d'eau potable	2020/48	14/10/2020	17/11/2025	2	Articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales Service public communal faisant l'objet d'une délégation
BOUGIVAL	113	1+720	3, quai Boissy d'Anglas	M. OUBAKRIM "Maroc en Yvelines"	M. OUBAKRIM "Maroc en Yvelines"	01/09/2020	Renouvellement d'autorisation d'occupation	Terrasse	Restauration	2020/79	02/11/2020	31/12/2025	4	Proximité de la zone occupée avec la propriété de l'occupant